

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 19 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration des membres de la Haute Commission pour les élections et le référendum, dans laquelle ils condamnent la désignation illégale par les houthistes d'un colonel de l'armée au poste de secrétaire général de la Commission (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,  
Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Marwan A. **Al-Dobhany**



**Annexe à la lettre datée du 19 juillet 2018 adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente du Yémen auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Déclaration émanant de la Haute Commission pour les élections  
et le référendum**

Nous, membres de la Haute Commission pour les élections et le référendum, dénonçons et condamnons la désignation par les autorités de fait à Sanaa d'un colonel de l'armée au poste de secrétaire général de ladite commission, sans tenir compte de l'indépendance de celle-ci, et estimons que cet acte constitue une violation flagrante de la neutralité et de l'indépendance de la Commission et une nette ingérence dans ses affaires intérieures, d'autant qu'un jugement avait été prononcé, confirmant son indépendance et interdisant toute ingérence dans ses affaires, y compris sur le plan des nominations. Nous condamnons toute procédure de transfert des responsabilités qui se déroule sous la contrainte, sans l'aval de la Commission.

Nous soulignons également que les membres de la Commission ne sont aucunement tenus d'avaliser un acte, quel qu'il soit, pris sous la contrainte et dont ils ne reconnaissent pas le bien-fondé, même s'ils y ont apposé leur signature. Nous demandons aux organisations internationales et de défense des droits de l'homme de s'élever contre cela, de tenir la Commission à l'écart de tout ce qui pourrait porter atteinte à son indépendance et à sa neutralité et de protéger la sécurité et la neutralité de ses membres.

---